Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20261014-202610003-DE

2026-10-003
Séance du Mercredi 14 Octobre 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

BRÉCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	19
Présents	17
Absents représentés	2
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le quatorze Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le sept Octobre deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, M. LEROY Pascal, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain, Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Excusés : Excusés ayant donné procuration : Mme PERCHE Olivia à Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. BAGOUET Jean François à Mme BEAUDOUIN Bénédicte

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. SIMONNEAUX Olivier

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	19	0	0	

2026-10-003 – LOCATIONS – REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION ET DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les conditions générales et financières d'utilisation des salles municipales de la commune (salle des sports, salles associatives, etc.) afin de garantir la sécurité, la bonne conservation des biens et le respect de la tranquillité publique.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20261014-202610003-DE

Un projet de règlement intérieur a été établi, définissant notamment :

- Les bénéficiaires prioritaires (activités municipales, associations locales) et les conditions d'ouverture aux particuliers.
- Les modalités de réservation, de remise des clés et de caution.
- Les obligations en matière d'assurances et de respect des consignes de sécurité et de capacité d'accueil maximale.
- Les règles relatives aux nuisances sonores et à la propreté des lieux.
- Les tarifs sont fixés par une délibération distincte

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement intérieur régissant l'utilisation et la mise à disposition des salles communales, tel qu'annexé à la présente délibération.
- De dire que ce règlement s'applique à l'ensemble des administrés, associations et organismes utilisateurs des équipements concernés à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision et à veiller à son exécution

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

